

Avis du Conseil Scientifique du département MPPU sur les primes

Le Conseil scientifique du département MPPU a pris connaissance du projet de mise en place de « primes d'excellence scientifique ».

Il estime tout d'abord que ce projet ne saurait remplacer une réelle politique de revalorisation des carrières, particulièrement nécessaire pour les jeunes entrants (étant donné la faiblesse du salaire d'entrée) et pour les chercheurs bloqués au passage CR1/DR2 (à cause d'un nombre insuffisant de possibilités de promotions).

Le Conseil scientifique met en garde contre les effets potentiellement délétères du projet qui lui a été présenté : la qualité du travail en équipe, moteur incontestable de notre recherche, pourrait souffrir de la mise en place de primes individualisées importantes (eu égard au salaire de base); la période de versement de la prime, 4 ans, peut également engendrer des rentes de situation pas toujours justifiables ; le versement d'une prime en complément de certains prix, lorsque ceux-ci sont déjà bien dotés, ne paraît pas répondre aux préoccupations les plus urgentes du moment ; le Conseil s'inquiète enfin des effets possibles de primes importantes individualisées sur l'indépendance des chercheurs.

En conséquence, le Conseil scientifique du département MPPU recommande que ce projet de prime soit repensé, et que toutes les pistes permettant d'accroître l'attractivité des carrières scientifiques soient explorées en parallèle. Il s'étonne en particulier que la possibilité, donnée annuellement aux sections du comité national, d'accorder des échelons accélérés ne soit pas évoquée à ce stade ; de même la comparaison des statuts des enseignants-chercheurs et des chercheurs suggère que soit discutée la possible création d'un statut Hors Classe pour les chargés de recherche